



TARIFICATION APPORTS EN DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

Pour les professionnels

Tout usager exerçant une activité rémunérée, déclarée et immatriculée au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute personne morale (société, association, administration et établissement public etc.).

Le fait qu'un professionnel vienne accompagné ou non de la personne chez qui les travaux et/ou le bénévolat ont été effectués ne justifie en aucun cas l'application du tarif de la catégorie 3 (au-delà une tonne par semestre).

Ils doivent présenter le Kbis de leur société (ou équivalent) démontrant leur lieu d'activité sur une des communes de la CCGST.

Pour les particuliers

Le dépôt est gratuit mais limité à 3m³/jour ou 1 tonne par semestre

• **Au-delà de 1 tonne par semestre** (sites équipés d'un pont bascule), les particuliers seront soumis aux tarifs professionnels de catégorie 3.

• Les Déchets Dangereux des Ménages sont acceptés **dans la limite de 100 litres par semaine.**

Les professionnels ne sont admis que sur les déchèteries suivantes : Sainte-Maxime - Grimaud - Ramatuelle - Cavalaire-sur-Mer

Les dépôts sont facturés, aux professionnels, dès le 1^{er} kg en fonction de la grille tarifaire ci-dessous :

TYPE DE DÉCHETS	PROFESSIONNELS (artisans, commerçants, entreprises de services, administrations...)		
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Déchets verts bruts	55€/tonne	55€/tonne	50€/tonne (9€/m ³)
Déchets verts broyés	30€/tonne	30€/tonne	30€/tonne (12€/m ³)
Déchets verts à l'Écopôle	35€/tonne	35€/tonne	35€/tonne
Déchets de bois en mélange	80€/tonne	90€/tonne	50€/tonne (15€/m ³)
Déchets inertes (gravats)*	25€/tonne	30€/tonne	25€/tonne (35€/m ³)
Autres déchets acceptés en déchèteries	110€/tonne	150€/tonne	25€/tonne (encombrants) (5€/m ³)
			50€/tonne (autres déchets) (10€/m ³)

*Accès limité à une tonne par mois

Catégorie 1 : professionnels (artisans, commerçants, entreprises de services...) justifiant d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Catégorie 2 : professionnels ne justifiant pas d'un siège social ou d'un local commercial sur l'une des communes membres de la CCGST et réalisant des travaux dans le cadre de leur activité, sur le territoire de la CCGST (justificatif obligatoire au moment de chaque dépôt).

Catégorie 3 : administrations communales membres de la CCGST ainsi que leurs prestataires dûment justifiés. Particuliers au-delà d'une tonne/semestre.

Les dépôts suivants sont gratuits pour les professionnels :

- les cartons
- les piles, cartouches, lampes et néons, vêtements, huiles de friture, huile de vidange
- les mobiliers intégrés dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs de l'Eco-organisme **EcoMobilier sur présentation de la carte PRO délivrée par ECO MOBILIER uniquement.**



Pôle Déchets 04 94 96 06 68

contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

www.cc-golfedesainttropez.fr

